



Les unions et sections départementales CGT, FO, FSU, Solidaires de l'Aisne réunies ce jeudi 3 mars 2016 **demandent le RETRAIT** du projet de loi de la ministre du Travail **Myriam El Khomri, de déréglementation du code du travail.**

Ce projet s'inscrit, une nouvelle fois, dans la même logique d'austérité mise en œuvre par la loi sur la "sécurisation de l'emploi" décollant de l'ANI de janvier 2013, le CICE, le pacte de responsabilité, la loi Macron, la loi Rebsamen, à savoir : toujours plus de droits et de sécurité pour les patrons, toujours moins de droits, et plus de flexibilité et d'insécurité pour les salariés !

Si cette loi était votée...

- **La "hiérarchie des normes" serait inversée**, les règles concernant le temps de travail, les salaires, le licenciement etc. devant être définies au niveau de l'entreprise, c'est-à-dire là où le rapport de force est le moins favorable au salarié.
- **Les libertés et droits fondamentaux des salariés pourraient être limités** au nom des "nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise" ; **Ainsi le code du travail ne serait plus une référence minimale commune.**
- **Ce serait la fin des 35 heures**, la semaine pouvant atteindre 60 heures, par un simple accord d'entreprise, sans autorisation de l'inspection du travail, tandis que, de la même manière, la journée pourrait atteindre 12 heures...
- **Le taux minimum de majoration des heures supplémentaires, de 10%, deviendrait la norme**, au lieu des 25% actuels (et 50% au-delà de 8 heures).
- **Les licenciements seraient facilités**, les indemnités versées aux salariés en cas de licenciement abusif étant plafonnées, et un salarié refusant un accord remettant en cause les garanties contenues dans son contrat de travail **pourrait être licencié "pour motif personnel"** et non "pour motif économique".
- **Les organisations syndicales pourraient être contournées**, au moyen du référendum d'entreprise favorisant tous les chantages et toutes les pressions au salaire et à l'emploi...

Dans un département comme celui de l'Aisne, où le chômage frappe lourdement les salariés, avec un taux dépassant largement la moyenne nationale (14,3% contre 10,6% au troisième trimestre 2015), un tel projet de loi constitue une déclaration de guerre contre l'ensemble des salariés. **C'est d'autant plus vrai qu'il intervient dans une période marquée par une répression impitoyable contre les salariés et militants syndicalistes qui défendent leurs emplois, comme c'est le cas à Air France, à Goodyear.**

Ce projet de destruction des garanties collectives de l'ensemble des salariés et de la jeunesse a été écrit sous la dictée du Medef. Pour nos organisations syndicales attachées à défendre les revendications des salariés, un tel texte n'est ni amendable, ni négociable, il doit être retiré !

Public, privé, nous sommes tous concernés ! Ainsi, le projet de loi El Khomri prévoit d'appliquer le compte personnel d'activité (CPA) aux fonctionnaires, ce qui reviendrait à remplacer les garanties statutaires concernant les missions, carrière, rémunération etc. par un "compte personnel", c'est-à-dire l'individualisation généralisée pouvant favoriser la réduction des droits.

L'annonce du report de la présentation du projet annoncé par le Premier ministre ne change rien à notre détermination. Nous ne sommes pas dupes de ce délai accordé à la marge pour tenter d'amender un texte profondément dangereux. Nous ne négocierons pas le poids des chaînes. L'heure est à la préparation de la grève interprofessionnelle, dans l'unité.

C'est pourquoi les sections et unions départementales CGT, FO, FSU, Solidaires de l'Aisne, exigent le RETRAIT du projet de loi El Khomri. Elles appellent l'ensemble des salariés et la jeunesse de notre département à se mobiliser et se rassembler le 9 mars et à faire grève le 31 mars.

**Rassemblement le 9 Mars à 16H00
PLACE DU 8 OCTOBRE
SAINT QUENTIN**